

N°DCA-2020-039

- Membres
théoriques : 19
- Membres en
exercice : 19
- Membres
présents :
17
- Pouvoir :
-
- Votants :
17

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

BUDGET ANNEXE RESTARATION 2020 – DECISION MODIFICATIVE N°2

Le 09 décembre 2020, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 25 novembre 2020, s'est réuni à l'Hôtel du département sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 17 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur André GAUTIER, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

Mmes Sophie ALLAIS, Pierrette CANU, Chantal COTTEREAU, Florence DURANDE, Blandine LEFEBVRE.

MM. Nicolas BERTRAND, Olivier BUREAUX, Gérard COLIN, Bastien CORITON, Guillaume COUTEY, Michel LEJEUNE, Didier REGNIER, Florent SAINT-MARTIN, Sébastien TASSERIE, Jean-Pierre THEVENOT.

Suppléant

M. Pierre AUBRY.

II. Membres avec voix consultative :

MM. le Colonel hors classe Jean-Yves LAGALLE, le Colonel Thierry SENEZ, le Capitaine Julien HURE, l'Adjudant-Chef Philippe SEVESTRE, l'Adjudant-Chef Jérôme ANQUETIL, Pascal GRESSER, Payeur départemental et Mme Gladys TEINTURIER.

III. Membre de droit :

M. Pierre-André DURAND représenté par M. Lionel GUERET LAFERTE, Directeur du SIRACED-PC.

Étaient absents excusés :

Mmes Virginie LUCOT-AVRIL, Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK - représentée, Florence THIBAUDEAU RAINOT.

MM. le Colonel Rémy WECLAWIAK, le Lieutenant-Colonel Hervé TESNIERE, le Capitaine Nicolas VACLE.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

<i>Projet d'établissement</i>		
<i>Les Politiques</i>	<i>Les Axes Stratégiques</i>	<i>Les Segments de Travail</i>
<i>Ressources et moyens</i>	-	-

*
* *

Vu :

- *le code général des collectivités territoriales, notamment son article L1612-11,*
- *l'instruction budgétaire et comptable M61,*
- *la délibération n° DCA-2019-057 approuvant le budget annexe Restauration pour 2020, modifiée.*

*
* *

En complément de la mobilisation des dépenses imprévues et d'un ajustement des charges à caractère général, la mise en œuvre du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) nécessite d'augmenter des crédits du chapitre 012 « Charges de personnel ».

Les flux budgétaires de cette décision modificative sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Budget annexe Restauration	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
Fonctionnement			
Dépenses	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 011 "Charges à caractères générales"	-2 000,00 €		-2 000,00 €
Chapitre 012 "Charges de personnels"	11 500,00 €		11 500,00 €
Chapitre 022 "Dépenses imprévues"	-9 500,00 €		-9 500,00 €

*
* *

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20201209-DCA-2020-039-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2020

Affichage : 11/12/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Le président du conseil d'administration,

André GAUTIER